

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO EMIRATIE SICAV

TUNISO EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 mars 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Fayçal DERBEL.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>43 099 423</u>	<u>41 551 947</u>
Obligations et valeurs assimilées		40 791 979	39 353 460
Titres OPCVM		2 307 444	2 198 487
Placements monétaires et disponibilités		<u>17 033 054</u>	<u>14 341 216</u>
Placements monétaires	5	16 166 224	14 157 243
Disponibilités		866 830	183 973
Créances d'exploitation	6	<u>7 629</u>	<u>3 967</u>
TOTAL ACTIF		<u>60 140 106</u>	<u>55 897 130</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	67 039	63 236
Autres créditeurs divers	8	46 344	44 158
TOTAL PASSIF		<u>113 383</u>	<u>107 394</u>
ACTIF NET			
Capital	9	57 409 181	53 471 125
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		155	3
Sommes distribuables de l'exercice		2 617 387	2 318 608
ACTIF NET		<u>60 026 723</u>	<u>55 789 736</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>60 140 106</u>	<u>55 897 130</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 064 909	1 985 020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 974 335	1 897 834
Revenus des titres OPCVM		90 574	87 186
Revenus des placements monétaires	11	836 178	719 654
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 901 087	2 704 674
Charges de gestion des placements	12	(236 872)	(229 234)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 664 215	2 475 440
Autres charges	13	(131 814)	(126 237)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 532 401	2 349 203
Régularisation du résultat d'exploitation		84 986	(30 595)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 617 387	2 318 608
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(84 986)	30 595
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		38 448	40 647
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		355	5 320
Frais de négociation de titres		(354)	-
RESULTAT DE LA PERIODE		2 570 850	2 395 170

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Année</i> 2015	<i>Année</i> 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2 570 850</u>	<u>2 395 170</u>
Résultat d'exploitation	2 532 401	2 349 203
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 448	40 647
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	355	5 320
Frais de négociation de titres	(354)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 708 117)</u>	<u>(2 057 077)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>3 374 254</u>	<u>46 601</u>
Souscriptions		
- Capital	38 610 742	32 791 487
- Régularisation des sommes non distribuables	1 628	5 550
- Régularisation des sommes distribuables	1 142 375	1 163 839
Rachats		
- Capital	(34 698 767)	(32 623 388)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 996)	(6 641)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 667 728)	(1 284 246)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>4 236 987</u>	<u>384 694</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	55 789 736	55 405 042
En fin de l'exercice	60 026 723	55 789 736
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	536 806	535 117
En fin de l'exercice	576 079	536 806
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,199</u>	<u>103,929</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,42%</u>	<u>4,25%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence, la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée, à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 43.099.423 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		39 644 919	40 791 979	67,96%
Obligations		28 114 725	28 735 517	47,87%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7 000	466 550	473 440	0,79%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	899 700	909 667	1,52%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	899 700	909 680	1,52%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10 000	400 000	412 118	0,69%
Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3 000	240 000	245 898	0,41%
Emprunt AIL 2015/1 B 12/5 (taux fixe)	4 300	430 000	440 920	0,73%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1 000	40 000	41 212	0,07%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15 000	750 000	770 203	1,28%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10 000	933 300	960 501	1,60%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	300 000	306 059	0,51%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	300 000	305 317	0,51%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	200 000	202 249	0,34%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	200 000	202 295	0,34%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	200 000	200 050	0,33%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	41 156	0,07%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5 000	500 000	503 699	0,84%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2 000	200 000	201 479	0,34%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5 000	400 000	418 509	0,70%
Emprunt ATL 2014/2 (taux fixe)	5 000	500 000	527 866	0,88%
Emprunt ATL 2015/1 (taux fixe)	5 000	500 000	514 756	0,86%
Emprunt ATTIJARI BANK 2015 7A (B) (taux fixe)	5 000	500 000	505 164	0,84%
Emprunt B.H 2009 (taux variable)	10 000	692 000	692 084	1,15%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20 000	1 500 000	1 520 331	2,53%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14 500	1 160 000	1 210 012	2,02%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5 000	285 725	287 574	0,48%
Emprunt BTK 2014-1 (taux fixe)	15 000	1 500 000	1 504 153	2,51%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5 000	250 000	259 201	0,43%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10 000	666 500	691 480	1,15%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5 000	375 000	389 857	0,65%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20 000	1 142 900	1 150 297	1,92%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2 000	100 000	100 519	0,17%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	40 000	41 543	0,07%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	60 000	62 308	0,10%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	200 000	207 266	0,35%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	41 453	0,07%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5 000	300 000	301 193	0,50%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5 000	400 000	410 702	0,68%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3 000	240 000	246 421	0,41%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	3 000	300 000	316 791	0,53%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	5 000	500 000	527 985	0,88%

Emprunt CIL 2015 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	516 721	0,86%
Emprunt CIL 2015 2 5A (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 010 534	1,68%
Emprunt HL 2015 1 7A (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 006 405	1,68%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10 000	200 000	202 975	0,34%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15 000	937 500	979 839	1,63%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5 000	250 000	258 422	0,43%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3 000	199 950	206 529	0,34%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2 000	133 300	137 686	0,23%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5 000	200 000	208 642	0,35%
Emprunt TL 2014/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 002 898	1,67%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30 000	2 100 000	2 145 112	3,57%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	400 000	407 050	0,68%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	400 000	407 050	0,68%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20 000	1 142 600	1 192 246	1,99%
Bons du trésor assimilables		11 331 760	11 736 666	19,55%
BTA 02/2020	500	481 550	507 317	0,85%
BTA 03/2019	1 000	1 014 000	1 040 600	1,73%
BTA 08/2022	7 000	6 729 100	6 953 000	11,58%
BTA 01/2021	900	875 700	919 379	1,53%
BTA 04/2024	2 000	1 933 600	2 008 965	3,35%
BTA 07/2017	300	297 810	307 405	0,51%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	319 796	0,53%
BTZC 10/2016	368	198 434	319 796	0,53%
Titres OPCVM		2 300 949	2 307 444	3,84%
Actions des SICAV		2 300 949	2 307 444	3,84%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 255	1 149 370	1 153 941	1,92%
SANADETT SICAV	4 123	446 892	447 952	0,75%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6 744	704 687	705 551	1,18%
TOTAL		41 945 868	43 099 423	71,80%
Pourcentage par rapport à l'actif				71,67%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2015 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	40 554 400	920 376	77 171	41 551 947	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	4 430 000			4 430 000	
Bon du trésor assimilables	2 809 300			2 809 300	
Titres OPCVM	206 921			206 921	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(5 954 715)			(5 954 715)	
Titres OPCVM	(100 038)			(100 038)	355
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Titres OPCVM			2 073	2 073	
Bon du trésor assimilables			36 375	36 375	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		117 560		117 560	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	41 945 868	1 037 936	115 619	43 099 423	355

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 16.166.224 et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Billets de trésorerie avalisés		985 276	987 730	1,65%
SERVICOM au 16/03/2016 (pour 90 jours au taux de 7,5 %)	BTE	985 276	987 730	1,65%
Certificats de dépôt		4 440 114	4 468 940	7,44%
Certificat de dépôt BTE au 28/01/2016 (au taux de 7%)		493 120	497 936	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 07/02/2016 (au taux de 6,7%)		493 410	497 291	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 10/02/2016 (au taux de 6,8%)		493 314	497 028	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 15/02/2016 (au taux de 6,9%)		986 434	993 217	1,65%
Certificat de dépôt BTE au 18/02/2016 (au taux de 6,8%)		493 314	496 434	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 24/02/2016 (au taux de 6,8%)		493 314	495 988	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 01/03/2016 (au taux de 6,5%)		493 604	495 736	0,83%
Certificat de dépôt BTE au 07/03/2016 (au taux de 6,5%)		493 604	495 310	0,83%
Comptes à terme		10 600 000	10 709 554	17,84%
Placement au 03/01/2016 (au taux de 7%)		1 000 000	1 013 962	1,69%
Placement au 04/01/2016 (au taux de 7%)		500 000	506 674	0,84%
Placement au 05/01/2016 (au taux de 7%)		1 000 000	1 013 194	1,69%
Placement au 27/01/2016 (au taux de 7%)		1 000 000	1 009 819	1,68%
Placement au 10/02/2016 (au taux de 6,8%)		300 000	302 236	0,50%
Placement au 14/02/2016 (au taux de 7,05%)		2 800 000	2 833 315	4,72%
Placement au 16/02/2016 (au taux de 6,9%)		1 000 000	1 006 654	1,68%
Placement au 22/03/2016 (au taux de 6,5%)		500 000	500 641	0,83%
Placement au 24/03/2016 (au taux de 6,5%)		500 000	500 499	0,83%
Placement au 19/10/2016 (au taux de 7,05%)		2 000 000	2 022 560	3,37%
Total		16 025 390	16 166 224	26,93%
Pourcentage par rapport à l'actif				26,88%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 7.629, contre D : 3.967 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	4 913	3 967
Retenues à la source / B.T.A	2 716	-
Total	7 629	3 967

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 67.039, contre D : 63.236 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération dépositaire	5 000	5 000
Rémunération distributeur	62 039	58 236
Total	67 039	63 236

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 46.344, contre D : 44.158 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 545	13 454
Redevances du CMF	5 289	4 852
Rémunération du PDG	3 418	4 594
Rémunérations du personnel	3 183	3 183
Loyer	250	250
Etat, taxes et versements assimilés	736	703
Publications et frais divers	3 225	3 117
Jetons de présence à payer	18 628	15 000
Dividendes à payer	1 533	1 468
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(2 463)	(2 463)
Total	46 344	44 158

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	53 471 125
Nombre de titres	536 806
Nombre d'actionnaires	375

Souscriptions réalisées

Montant	38 610 742
Nombre de titres émis	387 619
Nombre d'actionnaires nouveaux	73

Rachats effectués

Montant	(34 698 767)
Nombre de titres rachetés	(348 346)
Nombre d'actionnaires sortants	(56)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	355
Régularisation des sommes non distribuables	(12 368)
Frais de négociation de titres	(354)
	--

Capital au 31-12-2015

Montant	57 409 181
Nombre de titres	576 079
Nombre d'actionnaires	392

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 2.064.909 contre D : 1.985.020 au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	1 467 523	1 421 484
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	506 812	476 350
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	90 574	87 186
TOTAL	2 064 909	1 985 020

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 836.178 contre D : 719.654 au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	51 414	99 778
Intérêts des comptes à terme	423 362	407 711
Intérêts des certificats de dépôt	338 904	195 132
Intérêts des dépôts à vue	22 498	17 033
TOTAL	836 178	719 654

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 236.872 contre D : 229.234 au 31 Décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération dépositaire	5 000	5 000
Rémunération distributeur	231 872	224 234
TOTAL	<u>236 872</u>	<u>229 234</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à D : 131.814 contre D : 126.237 au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 746	12 964
Redevance du CMF	57 966	56 056
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunérations du personnel	9 059	8 710
Etat, taxes et versements assimilés	5 804	5 592
Loyer	1 500	1 499
Publications et frais divers	4 288	3 588
Jetons de présence	22 378	18 750
Maintenance logiciel BFI	6 720	6 725
TOTAL	<u>131 814</u>	<u>126 237</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	5,036	5,038	4,857	4,393	4,787
Charges de gestion des placements	(0,411)	(0,427)	(0,441)	(0,428)	(0,441)
Revenus net des placements	4,625	4,611	4,417	3,965	4,346
Autres charges	(0,229)	(0,235)	(0,240)	(0,228)	(0,206)
Autres produits	-	-	0,038	0,065	0,103
Résultat d'exploitation (1)	4,396	4,376	4,214	3,803	4,242
Régularisation du résultat d'exploitation	0,148	(0,057)	(0,202)	(0,088)	(0,257)
Sommes distribuables de l'exercice	4,543	4,319	4,012	3,715	3,984
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,067	0,076	0,070	0,008	0,001
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,001	0,010	(0,011)	0,025	(0,142)
Frais de négociation de titres	(0,001)	-	-	(0,001)	(0,001)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,067	0,086	0,058	0,032	(0,141)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,463	4,462	4,272	3,835	4,101
Résultat non distribuable de l'exercice	0,067	0,086	0,058	0,032	(0,141)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,021)	(0,002)	0,007	0,002	0,052
Sommes non distribuables de l'exercice	0,045	0,084	0,066	0,034	(0,088)
Distribution de dividende	4,319	4,012	3,715	3,986	4,309
Valeur liquidative	104,199	103,929	103,538	103,176	103,413
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,40%	0,41%	0,43%	0,41%	0,43%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,23%	0,23%	0,22%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,37%	4,16%	3,88%	3,60%	3,85%

14.2 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC par an.

14.3 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence, la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée, depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle même.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 60.140.106, un actif net de D : 60.026.723 et un bénéfice de D : 2.570.850, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3.** A notre avis, les états financiers de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

- 4.** Les emplois en titres émis ou garantis par la « BTE » représentent à la clôture de l'exercice 13,64% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

- 5.** En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 6.** En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 22 février 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 15 Mai 2013, a nommé Monsieur Lassad DELLAGI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 600.

La charge constatée à ce titre en 2015 et calculée sur la base de dix sept mois et demi a été de D : 12.353.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 février 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL